PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'IBERVILLE
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

RÈGLEMENT NO. 362-2011

RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 98-1992 ET 131-1993

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement numéro 98-1992 **Règlement pour ordonner les travaux d'aqueduc et d'égouts et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût** de quatre millions cinq cent soixante- douze mille cinq cent trente- sept dollars (4 572 537,00$) le 12 juin 1992 et le règlement numéro 131-1993 **Règlement modifiant le règlement 98-1992 et ordonnant des travaux additionnels d'aqueduc et d'égouts et autorisant un emprunt additionnel** de six cent neuf mille sept cent six et soixante dix-sept (609 706,77$) et portant le total de l'emprunt à cinq millions cent quatre-vingt deux mille deux cent quarante-trois et soixante-dix-sept (5 182 243,77$) le 8 octobre 1993;

ATTENDU QUE le financement permanent de ces règlements a été effectué;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'exclure du bassin de taxation desdits règlements certains immeubles appartenant à la municipalité situé dans le bassin de taxation et devenu imposables par le fait de leur vente à un propriétaire privé;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 7 février 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est: PROPOSÉ PAR : Mme Micheline Aubry
APPUYÉ PAR : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

QU'UN RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ POUR DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le bassin de taxation du règlement 98-1992, tel qu'identifié à l'article 8 du règlement numéro 98-1992 et à l'article 6 du règlement 131-1993 est remplacé par le plan annexé audit règlement sous la côte E-2011.

Les immeubles exclus du bassin de taxation original des règlements d'emprunt numéros 98-1992 et 131-1993 sont illustrés au plan E-2011 par une couleur rouge.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Venise-en-Québec le 7 mars 2011

_____	_____
Jacques Landry	Diane Bégin
Maire	Secrétaire-trésorière